

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 juin 2025

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le 25/06/2025



ID : 026-212601249-20250623-DEL_2025_039_1-DE

Le vingt-trois juin deux mille vingt-cinq le conseil municipal de la commune d'Etoile-sur-Rhône, dûment convoqué en date du 16 juin 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHAZAL, Le Maire

PRESENTS (19) : Françoise CHAZAL, Yoann DURIF, Florence CHAREYRON, Yves PERNOT, Christophe LAVIGNE, Anne-Marie DUBOIS, Daniel IMBERT, Christiane PERALDE, Odile MOURIER, Christian SALENDRES, Pierric PAUL, Marie-Claire FAURE, Christian BERNARD, Françoise DELAMONTAGNE, Jean-Christophe CHASTANG, Valérie LECLERE, Christine JARGEAT, Anne KLEINHENY, Marcel DATIN.

Absents ayant donné pouvoir (4) : Nathalie DUCROS pouvoir à Françoise DELAMONTAGNE, Fabrice GIRAUDEAU pouvoir à Daniel IMBERT, Adrien CHAPIGNAC pouvoir à Christophe LAVIGNE, Isabelle LEO pouvoir à Florence CHAREYRON.

Absents (3): Emilien TERRAS, Cécile MVOGO, Sandrine POGGI.
Mme Anne-Marie DUBOIS est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 6 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 26

DEL-2025-039) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2025 - LES PERSEÏDES

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés collectivités locales,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1611-4, L2311-7,

Madame le Maire informe le Conseil que l'association LES PERSEÏDES organise un festival au domaine des Clévos les 15 et 16 août 2025.

Il est convenu que la commune verse une subvention exceptionnelle de 10 000 € afin de soutenir cette association. Les justificatifs des frais engagés pour cet événement devront être transmis à la collectivité, au minimum à hauteur du montant de la subvention.

Considérant l'intérêt de cette opération qui favorise l'attractivité de la commune,

Il est précisé que cette nouvelle dépense au chapitre 65 fera l'objet d'une décision modificative n°2 afin de prévoir ces crédits au budget 2025.

Après en avoir délibéré

Le conseil Municipal décide par 21 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention

Vote(s) contre : Odile MOURIER.

Abstention(s) : Françoise DELAMONTAGNE.

- **D'ACCORDER** une subvention exceptionnelle à l'association LES PERSEÏDES d'un montant de 10 000 euros (dix mille euros) pour l'organisation du festival qui se tiendra au Domaine des Clévos les 15 et 16 août 2025.

- **DE MANDATER** la subvention de 10 000€ à l'association LES PERSEÏDES au compte 65748

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer les pièces nécessaires au virement de crédit, sous réserve du dépôt en mairie des factures justifiant les dépenses engagées par l'association, pour cet événement.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant dans un délai de deux mois, à compter de sa notification et recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal susmentionné. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ETOILE SUR RHONE

Le 23 juin 2025

Le Maire

Françoise CHAZAL

